

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 avril 2018

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Antony BALLONGUE Charles DOTT, Patrick LENTZ, Pascal RAGUE,
Mmes Martine BUREL, M-Claire BURGER, Catherine HATT, Mélanie KONN

Absents : -- M. J-Jacques HORNECKER, Mme Djemila ARMBRUSTER

Secrétaire de séance : Mme Catherine HATT

M. le Maire informe l'assemblée du rajout d'un point supplémentaire en l'occurrence:

- Subvention classe musicale RPI.

Cet ajout est accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 6 mars dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Engagement de crédits

M. le Maire informe l'assemblée qu'en ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation, du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser le Maire à mandater la dépense d'investissement relative aux travaux de dallage dans l'église de Hohfrankenheim effectués par la Société Nature sur Mesure, et ce pour un montant de 6 027.70 € HT

Après délibérations, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire est autorisé à mandater cette facture ; l'opération sera imputé au budget 2018 – article 21318.

3. Adoption du compte administratif 2017

Le Conseil Municipal, après présentation par M. le Maire et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le maire n'ayant pas pris part au vote, le compte administratif 2017 de la commune, et dont la balance se présente comme suit :

-dépenses de fonctionnement : 111 838,20 €

-recettes de fonctionnement : 186 102,40 €

Résultat reporté : 2350302,79 €

Excédent de fonctionnement : 309 566,99 €

-dépenses d'investissement : 111 759,25 €

-recettes d'investissement : 181 804,51 €

Résultat reporté : 107 104,87 €

Déficit d'investissement : - 37 059,61 €

Résultat global de clôture : excédent de 272 507,38 €

4. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2017, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, et constatant que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 309 566,99 €, décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 272 507,38 € (ligne 002 du budget 2018)
- excédent de fonctionnement capitalisé : 37 059,61 € (ligne 1068 du budget 2018)
- report du déficit d'investissement : 37 059,61 € (ligne 001 du budget 2018)

5 Adoption des taux des taxes directes 2018

M. le Maire propose de clore le réajustement des taxes lié à la fin du versement de la subvention Sita en 2017 ; il propose une augmentation de 1,5% en 2018, après l'augmentation de 1% en 2017. Il rappelle qu'en avril 2011 avait été décidé une exceptionnelle diminution de 10% des taxes afin de reverser aux habitants un tiers de la taxe versée par la Sita pour nuisances des communes riveraines (30 000€).

Cette augmentation limitée continuera de situer le niveau des taxes de la commune dans la moyenne inférieure des 528 communes du Bas Rhin.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de porter les taux des taxes directes pour 2018 à

- Taxe d'habitation – 13.90 %
- Taxe foncière (bâti) - 8.57 %
- Taxe foncière (non bâti) – 29.95 %

6. Adoption du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal prend note de la concordance des montants entre le compte administratif 2017 établi par la commune et le compte de gestion 2017 établi par la Trésorerie de Hochfelden selon un message de la Trésorière Mme Gaby Michel dans l'attente de la validation définitive.

7. Adoption du budget 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2018 présenté par M. le Maire et arrêté comme suit :

Investissement (dépenses et recettes) : 353 791 €

Fonctionnement (dépenses et recettes) : 422 624 €

Ils permettent conformément à l'orientation budgétaire d'effectuer entre autres les travaux envisagés rue des Prés mais aussi de rénover les toilettes de la mairie et de renouveler l'aire de jeux.

8. Acceptation chèque

M. le Maire informe l'assemblée de la réception d'un chèque de 5 500 € émanant du Conseil presbytéral ; il s'agit de la contribution aux travaux intérieurs de l'église ordonnés par la commune. Le conseil remercie également les bénévoles qui ont effectués un énorme travail de rénovation des bancs, de peinture et divers nettoyages.

Le Conseil remercie le Conseil Presbytéral pour ce don et l'accepte bien volontiers.

M. le Maire est chargé de signer tout document comptable y relatif.

9. Remplacement toilettes salle et mairie

Le Conseil valide le devis présenté par la Société DIEBOLD de Hohfrankenheim pour un montant de 1776.- € HT. Ce montant englobe le remplacement complet des trois wc mairie et salle.

M. le Maire est chargé d'en informer la Société et pourra signer tout document comptable y relatif.

10. Remplacement du tableau d'affichage

M. Ballongue, Conseiller, a effectué des recherches pour le remplacement de l'actuel tableau d'affichage devenu trop petit ; celui-ci pourrait donc être attribué à l'école de Hohfrankenheim pour l'affichage de tous documents utiles aux élèves et parents d'élèves.

Le nouveau tableau pour la commune plus grand pourra remplacer le tableau d'affichage libre.

Le Conseil valide cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tout document comptable y relatif.

11. Subvention classe musicale RPI (point supplémentaire)

La Commune est sollicitée pour une participation au financement de la classe découverte musicale à la Hoube, organisée par l'école élémentaire de Hohfrankenheim.

Après délibération, le Conseil accorde volontiers une aide financière de 150. € et autorise M. le Maire à signer tout document comptable y relatif.

12. Point travaux Rue des Prés

Une première réunion avec le maître d'œuvre, la société M2i, retenue pour les travaux, a eu lieu la semaine dernière. Après un avant projet et l'appel d'offre la programmation de début des travaux est estimée à début septembre 2018.

13. Divers

- Site Web : M. le Maire présente la maquette du nouveau site web auquel contribuera également activement M. Ballongue.

RPI : accord de principe de l'inspection académique pour le retour aux 4 jours dans l'attente de la Région Grand Est pour la modification des horaires de transport scolaire.

Radar pédagogique : des conseillers signalent qu'il devient défectueux. M. le Maire propose sa réparation lors de la révision annuelle de fin d'année.